



COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 29 mars 2021

## Renouvellement du Contrat territorial de généralisation de l'Éducation artistique et culturelle avec le Grand Angoulême

Fabienne Buccio, préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, représentée par Maylis Descazeaux, directrice régionale des affaires culturelles de Nouvelle-Aquitaine, Marie-Christine Hébrard, directrice académique des services de l'Education nationale et Xavier Bonnefont, président de Grand-Angoulême ont signé vendredi 26 mars à l'Hôtel de Ville d'Angoulême, le renouvellement du Contrat territorial de généralisation de l'Éducation artistique et culturelle (CTGEAC) pour la période 2022-2024. Cette signature couronne la réussite d'une démarche partenariale en faveur du jeune public, contractualisée dès 2017 avec l'Etat, sur l'ensemble des 38 communes du Grand-Angoulême.

Politique prioritaire du gouvernement, portée par le ministère de la Culture, le plan national « 100% EAC » fixe comme objectif de généraliser l'accès à la culture à l'ensemble des jeunes, dès leur plus jeune âge. De manière opérationnelle, l'État et ses partenaires - le ministère des affaires culturelles, le ministère de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales - mettent en œuvre cette politique, en priorité, dans les zones de revitalisation rurale et les guartiers politique de la ville.

Avec l'accompagnement et le soutien financier de l'Etat (150 000€, répartis en tranches annuelles de 50 000€ et renouvelés pour le présent contrat), la communauté d'agglomération du Grand Angoulême mène une politique d'éducation artistique et culturelle dynamique. Le premier CTGEAC a ainsi permis de toucher 11 498 jeunes dont 9 732 élèves de maternelle et primaire, 609 collégiens, 415 lycéens, et 742 jeunes de 3 à 18 ans hors temps scolaire dans le cadre des centres sociaux, des maisons de la Jeunesse et de la culture et des accueils de loisirs sans hébergement. Pas moins de 140 résidences d'artistes et projets artistiques ont ainsi vu le jour au cours de quelque 7000 heures en compagnie des élèves des établissements du GrandAngoulême.

Le nouveau contrat permettra d'étendre le programme d'actions d'éducation et de sensibilisation aux arts et à la culture afin de favoriser l'émancipation artistique et culturelle dans le principe du « 100 % EAC ».